

MINISTÈRE DES AFFAIRES
CULTURELLES

Paris, le 23 Novembre 1967.

DIRECTION DES ARCHIVES
DE FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ARCHIVES DE FRANCE

à

Service technique

MESSIEURS LES DIRECTEURS DES SERVICES
D'ARCHIVES DES DÉPARTEMENTS

2.044 AD-
11.756

non sièges d'une Direction régionale de l'I.N.S.E.E.

O B J E T : Versement des archives du recensement général de
1962.

Pour la préparation des opérations du recensement général de la population qui aura lieu en 1968, M. le Directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques m'a demandé de recevoir dans les dépôts d'Archives départementales les archives du recensement de 1962 actuellement conservées dans les Directions régionales de l'I.N.S.E.E. Il s'agit :

1°) des listes nominatives (pour les communes qui les ont établies), dans la mesure où elles n'ont pas déjà été versées aux Archives départementales ;

2°) des bulletins individuels, feuilles de logement et bordereaux de maisons pour les communes qui n'ont pas établi de listes nominatives en 1962.

Ce versement se fera par l'intermédiaire des Archives départementales du département où siège la Direction régionale de l'I.N.S.E.E. (liste ci-jointe).

J'ai demandé à votre collègue, directeur des services d'archives de ce département, d'étudier avec vous les moyens d'opérer le transfert dans votre dépôt des documents concernant votre département. Si une intervention de ma part auprès de l'autorité préfectorale était de nature à vous aider à résoudre ce problème, je l'effectuerais volontiers.

En tout état de cause, j'attacherais du prix à être tenu informé de l'exécution de ce versement.

André CHAMSON,
de l'Académie française.